



**PREFECTURE DE POLICE**  
CABINET DU PREFET  
Service de la Communication

Paris, le 27 juin 2015

En application de l'arrêté de Préfet de police du 25 juin 2015 visant à interdire l'activité illicite des personnes qui utilisent des systèmes de mise en relation, la Préfecture de police maintient sa mobilisation sur le terrain.

Les 80 policiers du service des « BOERS », service de police spécialisé en matière de contrôle de la législation relative aux taxis de la direction de l'ordre public et de circulation (DOPC) ont été renforcés par 200 autres policiers DOPC. Par ailleurs, des contrôles sont aussi opérés par les effectifs locaux de police.

Vendredi 26 juin 2015, deux interpellations ont été enregistrées pour ces faits.

- A 16h20, à l'angle des rues Dunkerque et Maubeuge (10<sup>ème</sup>), les effectifs policiers de la BAC du 2<sup>nd</sup> district ont interpellé un conducteur qui assurait un transport de personne à titre onéreux par le biais de l'application Uberpop.

- A 18h30, c'est à l'angle des rues Marbeuf et de la Renaissance (8<sup>ème</sup>), que les policiers de la BAC du 1<sup>er</sup> district interpellaient un automobiliste pour des faits similaires.

Ces deux individus ont été placés en garde à vue.

S'agissant du premier cas, le Parquet a décidé de saisir le véhicule et le téléphone portable. Cette saisie décidée par le Parquet de Paris fait suite à une précédente saisie de véhicules pour une autre affaire du 20 juin dernier. Il s'agit donc du deuxième véhicule saisi sur l'agglomération parisienne dans ce cadre.

S'agissant du second cas, le portable a été saisi et le véhicule qu'il conduisait a été restitué à son propriétaire.

Pour la journée de samedi 27 juin, à 17h00, 7 délits, 2 contraventions et 26 verbalisations ont été pour le moment enregistrés.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, près de 400 procédures judiciaires ont été initiées par les services de la préfecture de police contre les utilisateurs d'applications illégales de mise en relation de clients.

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Egalité Fraternité*